

1. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTREES AD 544, 546, 548, 550, 552, 554 ET 556

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 22.	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi seize juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le jeudi cinq juin deux mille vingt-cinq
--	---

PRESENT(E)S : 18

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, Génévieve NICOLAS, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER  
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Françoise TISSANDIER  
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX  
Vincent OUSLATI REPRESENTE PAR Matthieu PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 4

CYRILLE BEC  
INGRID GIVRY  
David GUASLARD  
Yves JAOUEN

Secrétaire de séance : Sarah CHEVALLIER

Considérant le projet de construction d'un lotissement de 36 logements dont des logements sociaux rue des pruniers par european homes

Considérant les travaux d'aménagement de la rue des pruniers devant permettre une meilleure desserte du secteur, et notamment du futur lotissement à venir sur cette zone

Considérant que les parcelles cadastrées section ad n°544, 546, 548, 550, 552, 554 et 556, d'une superficie totale de 361 m<sup>2</sup> font partie du domaine public communal depuis le 5 décembre 2018 ;

Considérant que ces parcelles ne sont plus affectées à un usage du public ni à un service public, et ont ainsi perdu leur caractère de dépendances du domaine public communal ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement préalable a toute cession ou affectation a un autre usage ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De constater la désaffectation des parcelles cadastrées section ad n°544, 546, 548, 550, 552, 554 et 556.
- De déclasser ces parcelles du domaine public communal
- D'intégrer ces parcelles au domaine prive communal

Envoyé en préfecture le 17/06/2025 Reçu en préfecture le 17/06/2025 Publié le ID : 063-216302455-20250616-25D02_DELIB_039-DE
---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui est fait

**A L'UNANIMITE**

Constate la désaffectation des parcelles cadastrées section ad n°544, 546, 548, 550, 552, 554 et 556

Déclasse ces parcelles du domaine public communal

Intègre ces parcelles au domaine privé communal

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 16 juin 2025  
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

SARAH CHEVALLIER

